Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 6 Chaoual 1444
26 Avril 2023

N° 50

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1031**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1038**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **1042**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1042**
Avis aux créanciers..... **1048**
Convocations
Sociétés anonymes **1048**
Actes Administratifs
Avis au public **1054**
Divers
Rectificatifs **1055**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la GENERALE OBLIG-SICAV..... **1056**
Bilan de MAXULA PLACEMENT-SICAV **1059**
Bilan de MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV **1062**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

La Société Tunisienne D'équipement "STEQ"

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 Dinars divisé en 1.400.000 d'actions nominatives de 5 Dinars chacune entièrement libérées

Siège social : 8, Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I

ID : 02404B

Suivant le procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 17 Mars 2023 enregistré à la recette de Finance de Charguia le 10 Avril 2023 sous le numéro 23702571 Quittance n°051688, dont un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises «RNE» le 18 Avril 2023 sous le n°2023100663 il a été décidé :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

5. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2021 ;

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2021 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication légale.

2023T00407SANB2

Société «SNMVT»

Société Anonyme au capital de 39 938 744 dinars divisé en 19 969 372 actions de nominal 2 dinars entièrement libérées

Identifiant unique : 0001110K

Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk - Mégrine Riadh - Tunisie

Tél : +216 71 142 510/ Fax : +216 71 142 530

Site web : www.monoprix.tn

Notice légale relative à l'augmentation de capital en numéraire de 39 938 744DT à 50 691 472DT

Par l'émission de 5 376 364actions nouvelles au prix de 5,500DT

Décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2023 et du Conseil d'Administration du 07/04/2023

1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : «Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT»

Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk - Mégrine Riadh - Tunisie

Tél : +216 71 142 510/ Fax : +216 71 142 530

Site web : www.monoprix.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

- Forme juridique : Société anonyme

- Législation particulière applicable : L'activité de la société SNMVT est régie par les dispositions de la loi n°2009-69 du 12 août 2009 relative au commerce de distribution, la loi n°2015-36 du 15 septembre 2015 relative à la réorganisation de la concurrence et des prix et la loi n°94-86 du 23 juillet 1994 relative aux circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche.

1.3 Date de constitution et durée

- Date de constitution : 08 août 1933

- Durée : 99 ans

1.4 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet :

- Le commerce de détails de toutes marchandises et de tout produit sans restriction ni réserve, particulièrement l'exploitation de tout fonds ou raison de commerce ou magasin dont la société deviendra propriétaire ou gérant de quelque manière que ce soit.
- L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation ou la vente, la prise à bail ou la location de tout locaux, terrains ou immeubles ainsi que tous les biens mobiliers nécessaires à l'objet de la société, toutes opérations immobilières sous la forme précitée ou sous forme de participations de caution, de garantie et d'opérations financières s'y rapportant.
- L'acquisition, l'obtention et l'exploitation ou la vente de toutes marques de fabrique et de tous procédés de fabrication ainsi que tout brevet d'invention ou licences se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, ou de nature à les favoriser, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports commandités, de souscription ou achat de titres ou droit sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autre.
- La création d'une centrale d'achat afin d'acheter des produits pour son propre compte.
- L'exercice de l'activité d'un agent de paiement tel que défini dans la règlementation en vigueur.

La société pourra faire toute opération rentrant dans son objet soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission ou au courtage, régie, pour la représentation de toutes firmes, comme locataire, fermière, gérante ou à tout autre titre et généralement immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

1.5 Identifiant unique : 0001110K
1.6 Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
1.7 Nationalité : Tunisienne
1.8 Capital social : Le capital social de SNMVT s'élève à 39 938 744 dinars divisé en 19 969 372 actions ordinaires de nominal deux (02) dinars entièrement libérés

1.9 Régime fiscal : Droit commun

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Au siège social de la société situé à 1, rue Larbi Zarrouk - Mégrine Riadh

1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING

M. Mehdi AYADI
Directeur Général Adjoint de la société SNMVT - MONOPRIX

Tél : +216 71 142 570/ Fax : +216 71 142 530

2. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE

2.1 Membres des organes d'administration de la société SNMVT :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat (1)	Adresse
M. Nabil CHETTAOUI	Président (2)	Lui-même	2021-2023	Tunis
M. Mohamed Ali MABROUK	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
M. Mohsen ZRELLI	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
M. Elyes JOUINI (3)	Membre	Lui-même	2021-2023	Paris
M. Stéphane MAQUAIRE (3)	Membre	Lui-même	2021-2023	Argentine
La société EXIS	Membre	M. Hatem HAMZA	2021-2023	Tunis
M. Mouadh CHEDLY (4)	Membre	Lui-même	2022-2024	Tunis

1) Mandats renouvelés par l'AGO du 22/05/2021

2) Nomination par le CA du 08/11/2019 et renouvellement par le CA du 07/04/2023

3) Membre indépendant

4) Nomination, en tant que nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires, décidée par l'Assemblée Générale Elective du 19/01/2023 et qui sera soumise à l'AGO qui statuera sur les comptes 2022pour approbation.

2.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société SNMVT

Membre	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction/ Mandat	Adresse
M. Nabil CHETTAOUI (1)	Président du Conseil d'Administration	2021-2023	Tunis
M. Seifeddine BEN JEMIA (2)	Directeur Général	01/06/2020	Tunis
M. Mehdi AYADI (3)	Directeur Général Adjoint	15/08/2022	Tunis

1) Renouvellement par le CA du 07/04/2023

2) Nomination en tant que Directeur Général de la société par le CA du 29/05/2020 et ce, pour une période de trois ans

3) Nomination en tant que Directeur Général Adjoint par le CA du 07/04/2023 à effet du 15/08/2022

Il est à signaler que :

M. Mohamed Ali MABROUK, M. Nabil CHETTAOUI, M. Mohsen ZRELLI et M. Stéphane MAQUAIRE sont membres du comité stratégique.

M. Elyes JOUINI, M. Nabil CHETTAOUI, M. Mohsen ZRELLI et M. Hatem HAMZA représentant de la société EXIS sont membres du comité permanent d'audit et de risques.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonctions dans la société.

2.3 Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z KPMG Tunisie Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Madame Kalthoum BOUGUERRA*	6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG - Les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie Tél : +216 71 194 344 Fax : +216 71 194 320	2022-2024(1)
Cabinet FINOR Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Walid BEN SALAH	Immeuble International City Center - Tour des bureaux - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie Tél : +216 70 728 450 Fax : +216 70 728 405	2022-2024(2)

1) Mandat renouvelé par l'AGO du 12/05/2022

2) Nomination décidée par l'AGO du 12/05/2022

*Le cabinet F.M.B.Z KPMG a désigné M. Mohamed Imed LOUKIL en tant qu'associé signataire en charge du dossier de la société SNMVT

---

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

3.1 Contexte et objectifs de l'opération :

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilanciel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

3.2 Décisions ayant autorisé l'opération :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **(7) nouvelles pour (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les ¾ du montant de l'augmentation envisagée

- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible

- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

3.3 Caractéristiques de l'émission :

Le capital social de la société SNMVT sera augmenté de **10 752 728** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 376 364** actions nouvelles.

- Prix de souscription : 5,500 dinars
- Prime d'émission : 3,500 dinars
- Forme : nominative
- Catégorie : ordinaire

3.4 Augmentation de capital en numéraire :

Le capital social de la société SNMVT sera augmenté de **10 752 728**dinars par souscription en numéraire et émission de **5 376 364** actions nouvelles

*** Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

*** Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

*** Période de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023** au **19/05/2023** inclus[1].

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023** au **26/05/2023** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023** au **02/06/2023** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant

des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

*** Etablissements domiciliataires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible **n°08003000513201198414** ouvert auprès de la **Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)**, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

*** Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 19/05/2023 à 16H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

---

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/5/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

*** Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

*** Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

*** Jouissance des actions émises :**

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2023**.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

*** Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

*** Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

*** Régime fiscal applicable : droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

*** Marché des titres :**

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

*** Cotation des titres :**

- Cotation en bourse des actions anciennes :

Les 19 969 372 actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

- Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5 376 364 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Cotation en bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023** au **19/5/2023** inclus*. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

*** Tribunal compétent en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

*** Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN8GHX6XE469» durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023** au **19/05/2023*** inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN6IWLKN2QA1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital de la société SNMVT visé par le Conseil du Marché Financier est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «SNMVT» et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur le site internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/5/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2023R00950SANB2

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique : 0014237T

M.F : 0014237TAM 000

CNSS : 0007126466

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2023, enregistré à la Recette des Finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - BEJA - le 7 avril 2023 sous le n°23702512 - Quittance n° M024472.

Un exemplaire des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes enregistré à la Recette des Finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - BEJA - le 7 avril 2023 sous le n°23702511 - Quittance n° 024469, ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de BEJA le 10 avril 2023 sous les n° 202398434 et n°202398437.

2023R00996SANB2

Continuité de l'activité de la société

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 BEJA

Identifiant unique : 0014237T

M.F : 0014237TAM000

CNSS : 0007126466

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2023, enregistré à la Recette des Finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - BEJA le 7 avril 2023 sous le n°23702514 - Quittance n°M024480, l'assemblée générale extraordinaire décide, en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, de continuer l'activité de la société.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Béja le 10 avril 2023 sous le n°202398435.

2023R00997SANB2

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E AM 000

Affiliation à la CNSS n°0020694443

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 avril 2023, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 11 avril 2023 sous le n°23802755 Quittance n°M053620, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Kaïs Zangar, en qualité de Président Directeur Général et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 18/4/2023 sous le n°2023100644.

2023R00998SANB2

Renouvellement de mandat d'Administrateurs

Dépôt des Etats financiers et des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E AM 000

Affiliation à la CNSS : n°0020694443

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2023 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 11 avril 2023 sous le n° 23702754 - Quittance n°M053613, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler les mandats des Administrateurs de :

- Monsieur Kaïs Zangar

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 18/4/2023 sous le n°2023100644.

2023R00999SANB2

Renouvellement de mandat d'Administrateurs

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Dépôt des documents financiers et des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars divisé en 8.097.500 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

M.F : 0030142FAM000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2023, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 6 avril 2023 sous le n°23702497 - Quittance n°M050451, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Mustapha ABDELMOULA

- Monsieur Guy DE CLERCQ

- Monsieur Gilles MARTIGNAC

- Monsieur Mohamed Lassaad M'ZAH

Pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

- De ratifier la cooptation de Monsieur Wissem KHELIFI en qualité d'Administrateur, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 12 avril 2023 sous le n°202399045.

2023R01000SANB2

Renouvellement de mandat d'Administrateurs

Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

Dépôt des documents financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars divisé en 495.500 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017KAM000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2023, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 6 avril 2023 sous le n°23702499 - Quittance n°M050462, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

De nommer la Société Conseil et Audit, membre de l'ordre des experts comptables, en qualité de Commissaire aux comptes, pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 12 avril 2023 sous le n°202399042.

2023R01001SANB2

Changement de siège social

HUILERIE ZAAFRANA

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble El Campus 1er Etage, Appartement A3-2 - El Manar 1, 2092 Tunis

Identifiant Unique : 896688Y

En vertu d'un procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 20 février 2023 enregistré le 21 février 2023 (Quittance n°M013623, Enregistrement n°23700478) et - enregistré au RNE le 17 Avril 2023 (Quittance n°2023F35219581, Dossier n°2023 100345), il a été décidé le transfert du siège social de la société de son ancienne adresse sise au D32 Impasse Tolède - 2092 El Manar 1 - Tunis à sa nouvelle adresse sise Immeuble El Campus 1er Etage, Appartement A3-2 - El Manar I , 2092 Tunis

2023400987SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution d'une société

SOCIETE DHAHABIA POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

SARL au capital de 470 000 Dinars

Route Gremda km 0,5 Immeuble ALYSSA - Sfax

Identifiant Unique : 0635499V

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 7 Février 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 17 Février 2023 sous le n°23500974, Quittance n°M001070, les associés ont décidé la dissolution de la société «DHAHABIA POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE» et la désignation de Monsieur Souhail Fakhfakh en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Ce PV a été déposé au Registre National des Entreprises le 6 Mars 2023 sous le n°202351600.

Le siège du liquidateur est désigné à Route Gremda km 0,5 Immeuble ALYSSA - Sfax.

2023X00534SRLB2

SOCIETE D'ETUDES MINIERES DE L'ATLAS SARL

Société en cours de liquidation

Société à responsabilité limitée

Non résidente

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1486180Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 2/2/2023 enregistré à la Recette des finances, Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 6/4/2023 sous Qn°M022135. Enrg n°23501472

Les Associés prononcent la clôture définitive de la liquidation et donnent quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le décharge de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan de la clôture, du Rapport de la clôture et de la Déclaration de cessation d'activité, a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1486180Z sous dossier n°202399131 en date du 12/4/2023

Tél : (74) 40 62 47

(98) 79 54 10

2023400997SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Sidi Hcine le 17/04/2023 sous le n°23201329 quittance n°M040825 Mme Zohra Zamali a cédé le fonds de commerce situé au n°35 rue 4418 Ezzahrouni Tunis exploité au commerce à Mr Ahmed Dridi

Toute opposition sera déposée chez Mme Zohra Zameli à son adresse 35 rue 4418 Ezzahrouni Tunis pendant 20 jours de la date de la publication au JORT

Cette annonce a été déposée au journal Echourouk du 19/4/2023

2023T00404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/4/2023 enregistré à la RF de Raoued en date du 13/4/2023 (enregistrement n°23201922, quittance n°M049540) Mr Majdi Khalfallah demeurant au 45 rue Abedelhamid Elkaeb Elmansoura Ariana a vendu à Mr Mohssen Haouali demeurant à 109 rue 4437 Ezzahrouni Tunis le fonds de commerce sis au 09 rue Lahbib Bourguiba cité Elghazella 2003 Ariana, son activité Pizzeria, Crêperie, Sandwich. Les oppositions doivent parvenir au cabinet Maître Mokhar Bouguira Avocat à la cour de cassation MF : 1095002F sis au Centre-ville international, Tour du bureau, bureau n°E3B6 dans les 20 jours suivant à la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 18/4/2023.

2023T00406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 6 Avril 2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 10 Avril 2023 sous la quittance n°M055562 et l'enregistrement n°23202069, Mr Sami Azzouzi, titulaire de l'identifiant unique n° (E1727009) a vendu à Mr Yassine Zahrouni (CIN n°09831631) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de produit de volailles et produits dérivés sis au local situé à rue 9 Avril à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de Mr Yassine Zahrouni à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette publication a été publié au journal Essahafa le 18 avril 2023.

2023R00951FCCC2

Donation à un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 28 Mars 2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 30 Mars 2023 sous la quittance n°M049389 et l'enregistrement n°23201856, Mr Samir Darej, titulaire de l'identifiant unique N° (K156079) a donné en donation non onéreuse à Mr Mohamed Ali Darej (CIN N°09856430) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de fabrication et vente de produit de pâtisserie et de glace sis au local situé à l'avenue d'aljoumhouriya à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de Mr Mohamed Ali Darej à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 23 Avril 2023.

2023R00952FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 21/3/2023 sous numéro d'enregistrement 23201733 quittance numéro M032177, Ahmed Maroub titulaire de la Carte d'identité Nationale n°00465068 a vendu à Fares Dahmen titulaire de la Carte d'identité Nationale n°09137096, la totalité du fonds de commerce situé au Souk Couvert (Rbaa) Houmet Souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 12 avril 2023 au journal le Quotidien.

2023R00957FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré le 10/4/2023 à la recette des finances El Mourouj (Quittance M034139 enregistrement n° 23201898). Monsieur Hédi Mekni a vendu à monsieur Mohamed Zouabi tout le fonds de commerce exploité pour restauration sis à Rue Ajmal El Kouroum Mourouj 4 Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Achourouk le 19/4/2023.

2023R00975FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte SSP enregistré à la recette des finances Radés le 14/4/2023 quittance n°M025947 enregistrement n°23201156 Mr. Abderrahmen Arfa a vendu à Mr. Walid Mchabet tout le fonds de commerce sis à 12 rue Eddestour Elmrah Radés exploité pour vente des épices.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées au cabinet Maître Sonia Shili sis à Résidence Blue Center B3-7 avenue Med Ali Radés dans les 20 jours de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 19/4/2023.

2023R00977FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/4/2023 enregistré à la recette des finances la Goulette le 13/4/2023 quittance n°47809 enregistrement n°23202729 Mr Amor Mrabtini demeurant à Ksar El Mourabitin-Ghomrassen - Tataouine a vendu et cédé son fonds de commerce (local à gauche) sis au 32 rue Osman El Bahri Ain Zaguan Tunis (09819362 z) avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tous commerces à Mr Akram El Abed demeurant à Ksar El Mourabitin - Ghomrassen - Tataouine.

Toute opposition doit être signifiée au vendeur à son fonds (partie droite) sis au 32 rue Osman El Bahri Ain Zaguan - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Passé ce délai toute opposition est considérée nulle et non avenue.

Le présent avis a été également publié au quotidien Echourouk samedi 15/4/2023.

2023R00988FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 22/3/2023 par l'avocat maître Mohamed Rached Fray enregistré à la recette des finances de Hammamet le 22/3/2023 reçu numéro M044732, Mr Ahmed Ben Mohamed Hédi Ben Ahmed Sarray titulaire de la cin num 06364794 a vendu à la société SARRAY AUTO DETAIL SARL en cours de constitution, gérant nommé Ahmed ben Mohamed Hèdi ben Ahmed Sarray, la totalité du fonds de commerce sis à avenue Taieb Mhiri hammamet 8050 Nabeul exploité à la vente des pièces autos et agricoles matricule fiscale 1286101/V.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de l'acheteur avenue Taieb Mhiri Hammamet 8050 Nabeul dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 18/4/2023.

2023R00989FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 01/02/2022, rédigé par l'huissier de Sousse 1 le Maître Hajer WEDERNI et le Maître Maroua Ghazouani, enregistré en date du 10/02/2022 à la recette des finances de Rue de l'Indépendance Sousse sous Quittance n°M006766, Mr Mansour Ben Hsan Ben Mansour Ibn Attia, titulaire de la CIN n°09262633, a cédé en tant que don à Mr Karim Ben Amor Ben Abdeljalil BEN MEFTAH, CIN n°08433003, la totalité du fonds de commerce du local commercial, destiné Drugstore sise au local n°6 du Souk Hebdomadaire de Sidi El Héni, avec

tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 14 avril 2023.

2023S00449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 26 et 29/4/2023 et enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 31/3/2023, quittance n°013984, enregistrement n°23200675, Abderraouf Mrad, a cédé à Hayet Meddeb, la totalité du fonds de commerce sis à rue Azzouz Boukhriss cité Sahloul Sousse, pour activité de café.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien El Sahafa le 8/4/2023.

Toutes les oppositions sont acceptées entre les mains de bénéficiaire Hayet Meddeb à son adresse «café latino» rue Azzouz Boukhriss cité Sahloul Sousse.

2023S00463FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente, signé par ses parties le 10/4/2023 et enregistré à la recette des finances d'Hammam - Sousse le 11/4/2023 sous le numéro 23202415 (quittance n°47011), Mr Mohamed Mouhib Nabli titulaire de la C.I.N n°02999194 et titulaire de la carte d'identité fiscale n°1224984A a vendu à Mr Abdelmoumen Abboud titulaire de la CIN n°11905435 tout le fonds de commerce situé à la rue Farhat Hached Hammam - Sousse qui se représente en Cafétéria «le MIMOSA».

Les oppositions probables doivent être formulées entre les mains de Maître Nader Daouas l'avocat dans son adresse, à savoir, Rue Victor Hugo N°64, Trocadéro Sousse. Ces oppositions sont acceptées dans les délais de vingt jours (20 j) à partir de l'apparition de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Achourouk du 14/4/2023.

2023S00472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conclu au bureau de Maître Leila Ben Khalifa avocate à Sousse - Avenue du 3 Août Trocadéro Sousse Monsieur Abdelmonam Hamas C.I.N n°04149744 a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels en date du 28/3/2023, enregistré à la recette des finances de Monastir le 14/4/2023 sous le n°23202636, quittance numéro M029431 enregistré au registre de commerce au tribunal de première instance de Monastir sous le n°15148432023 A identifiant unique N°0817520 J, exploité comme buvette sis à Immeuble el Mourabitine Monastir à Madame Insaf Farahat (CIN n° 08286843) moyennant un prix global de l'ordre cinquante mille dinars (50 000 dinars) l'avis a été publié au journal Echourouk en date du 16/4/2023 sous le code (IP323/443).

2023S00473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

selon acte sous seing du 15/3/2023 signé à la municipalité de Hammam Sousse le 23/3/2023, enregistré à la recette des finances à Hammam Sousse le 7/4/203 quittance numéro Mo45960, numéro d'enregistrement 23202336, la société "DOMESTICA DESIGN DECO" a vendu à Mr Oussema Jedidi le fonds de commerce qu'il s'agit d'un magasin de vente en détail des produits sanitaires situé à la route ceinture numéro 114 El Ghrabi derrière avenue Mouhamed El Bjaoui, Hammam Sousse les oppositions si elles ont lieu devront être reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et ce à l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 20/4/2023.

2023S00474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 01/3/2023 à la municipalité de Jebeniana enregistré le 02/3/2023 à la recette des finances sise à Jebeniana numéro de quittance M0136634 numéro d'enregistrement 23200452, Madame Salma Gali a vendu la totalité du fonds de commerce situé à la rue el hencha Jebeniana gouvernorat de Sfax avec ses éléments incorporels et matériels ayant pour activité un café nommé «el kadhra» à monsieur Achour ben Abdelaziz Zneti.

Toutes les oppositions seront déposées chez l'acheteur au local sis à la rue el Hencha Jebeniana pendant un délai de vingt jours après sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 14/3/2023 page 12.

2023X00531FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/4/2023 enregistré le 14/4/2023 à la recette des finances Sakiet Ezzit quittance n°M032622 sous n°23201271, Abdelkarim Bourmech CIN n°01061002 demeurant à rue Ali Balhouen Sakiet Ezzit a vendu à Houcem Eddine Siala CIN n°11092881 demeurant à rue Okba Ebn Nefaa Sakiet Ezzit Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à usage commercial sis à place des Martyrs avenue Mokhtar Ziedy Sakiet Ezzit.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 20/4/2023.

2023X00540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente signé le 16/3/2023 enregistré à la recette des finances à Jelma le 16 mars 2023, n° d'enregistrement 23200384, n° de quittance M009484, M. Bilal Ben Mohamed Salah Ben Ahmed Abd-Elawi a vendu à M.Manad Ben Monji

Ben Boubaker EI- Gnichi le fonds de commerce situé à l'avenue de la révolution Jelma (Rue AL-Banna, La route principale GB3) préparés pour la vente de denrées alimentaires. Les oppositions sont déposées au cabinet de Maître Safa Chaibi avocat en appel à Sidi Bouzid, dont le cabinet est situé à la rue principale de Jelma, dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de présent avis au journal. (Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 24 mars 2023).

2023400984FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra, en date du 30/3/2023, Quittance n°M019616, enregistré sous le n°23200940, Mme Aziza Bt Mahrez Yaakoubi veuve Ridha Alhabbouria ; titulaire de la CIN n°00344693, et titulaire de l'Identifiant unique sous le n°1408253P a cédé à la Société «Chiropratic Center», représentée par son gérant Mr Atef Haj Hassen, titulaire de la CIN n°05665303, la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité du centre d'esthétique, coiffure, massage, hammam, commerce du parfum et produit d'esthétique et location des robes, au local sis à Cité Elwalija Ezzahra, Ben Arous. Toute opposition doit être adressée au siège de l'acheteur, sis à l'adresse du local Cité Elwalija Ben Arous.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux quotidiens Le Temps et Essabah le 14/4/2023.

2023400991FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 7/4/2023 enregistré à la recette des finances la Goulette sous n°23202645 quittance n°45876 Walid Chaanbi cin n°04777943 a cédé le fonds de commerce sis au 70 bis av Taeib Mhiri Laouina qui a pour activité frip à monsieur Abderahmen Gadhgadhi les oppositions sont acceptées dans les délais de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce cette publication a été insérée au journal «Achourouk» le 17/4/2023.

2023400993FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/4/2023 enregistré à la recette des finances Sidi Hssine Tunis le 11/4/2023 sous le n°23201246 reçu n°M038592 monsieur Ibrahim ben Ali Ben Mohamed Faidi CIN n°04801534 représentant de Mme Faten Bent Hassen Ben Younes Saidani CIN n°04743549 en vertu d'une procuration demeurant à 6 rue 442 Ezzahrouni Tunis a vendu la totalité de la moitié du fonds de commerce exploité dans le local sis à cité Errachidia route Medjez Elbab en face croissement Borj Chakir Tunis à monsieur Mohamed Ali Ben Houssin Ben Rhouma Ouerghemmi CIN 04687995 demeurant 6 rue la mer d'Irlande cité EL Ouns Jayara Sidi Hssine Tunis. Toutes les oppositions se feront entre les mains de l'acheteur pendant les 20 jours qui précède la publication de cet extrait dans le journal officiel. Un extrait a été publié dans le journal la presse le 16/4/2023.

2023401002FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 10 mars 2023 enregistré à la Recette des finances de Nabeul, quittance n°M9319034, enregistrement n°23301398 le 13 mars 2023, Chaker Ben Mohamed Ben Ali Elbir a loué à la Société BokyVacations SARL la totalité du fonds de commerce situé au Complexe Jarra 1, Avenue Habib Bourguiba à Nabeul ayant comme objet activités informatiques.

Cette location est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 01/4/2023 renouvelable systématiquement.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Alchourouk le 12 avril 2023 et le Quotidien le 14 avril 2023.

2023R00967FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 17/01/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun le 02/02/2023, quittance n°M010417, enregistrement n°23300584, la société D-BEL-K, sis à Rue Amilcar Midoun, représentée par sa gérante Dalila Zitouni, a loué à Salim Omrani domicilié à Strasbourg France, le fonds de commerce, restaurant BEL-K, sis à Midoun Djerba, moyennant un loyer mensuel de 2500dt. Les oppositions sont recevables auprès du locataire à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14/4/2023 au journal quotidien Achourouk.

2023R00969FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 23/12/2022 enregistré à la recette des finances El kabaria le 12/01/2023 sous le numéro 23300075 quittance n°M004406 Mme Zahra Bent Mokhtar Tarhouni de CIN n°05184566 a loué pour une année renouvelable la totalité du fonds de commerce en activité de café nommé «Parc des Princes» sis à la Rue 10199 Immeuble Saada n°17 RDC El Ouardia 2 Tunis sous le numéro de matricule fiscal et RNE : 1016962 J à Mr Mohamed Salah Boubakri de CIN n°1006721

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de locataire à l'adresse de fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien du 31/3/2023.

2023R00987FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Goulette le 23/11/2018 quittance n°114400, n° d'enregistrement 18307072, STE Pâtisserie Hela SRL (MF : B01116612015) a loué en gérance libre son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au 13 rue des martyrs le Kram à la société Chez LAMAR SARL (MF : B0160362018) représenté par son gérant Mr Slaheddine Lahmar.

2023R00992FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Goulette le 5/10/2018 quittance n°100568 n° d'enregistrement 18306047, Mme Hbiba Bent Arbi Ben Salah Arfaoui Ep Salah Enajjar CIN n°05436831 a loué en gérance libre son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au 10 avenue Habib Bourguiba La Goulette à la société Chez LAMAR SARL (MF : B0160362018) représentée par son gérant Mr Slaheddine Lahmar.

2023R00993FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Goulette le 7/6/2019 quittance n°75706, n° d'enregistrement 19303266, Mr Najem Eddine Ben Abdlekrim Ben Amor Leksayer, CIN n° 00177332 a loué en gérance libre son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au 5 rue Lagha le Kram à la société Chez LAMAR SARL (MF : B0160362018) représentée par son gérant Mr Slaheddine Lahmar.

2023R00994FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Renouvellement du Bureau du Syndic Copropriétaire

Résidence Les Ambassadeurs

17 Rue Grenada - El Manar 1

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 12/02/2023 enregistré à la recette des finances d'El Manar le 28/02/2023 sous le n°23800584 quittance n°M015867 il a été décidé l'élection du bureau de syndic comme suit :

Bureau :

Mr Mohamed Naceur Ben Jaafar : Président

Mr Amor Ben Amor : Trésorier

Mme Abla Bouguira : Secrétaire générale.

2023T00402APSF2

Syndicat des Propriétaires

Résidence MARIEM

Cité Ennour - Jaafar - Ariana

Suivant PV daté du 5/02/2023 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 3/3/2023 sous le n° 23000091 quittance n°M025489 le comité élu du syndicat est constitué comme suit :

- Fakhreddine Ben Romdhan : Président

- Mohamed Ferid Ayari : Trésorier

- Faouzi Mahfoudhi : Secrétaire général.

2023T00405APSF2

SYNDIC MEDITERRANEE2

BLOC NARJES 1&2 EZZAHRA

Suivant P.V. de l'assemblée générale ordinaire du 12/02/2023, enregistré à la recette des Finances d'Ezzahra le 7/3/2023 Quittance n°M014597 Enregistrement n°29700693.

L'approbation du rapport moral et financier de l'exercice 2022 de donner quitus aux membres du syndic pour leurs gestions 2022.

Le renouvellement du mandat des membres actuel avec les pouvoirs les plus étendus :

- Président : Harbaoui Kamel

- Trésorier : Zarrouk Chokri

- Membre : Bettaieb Ezzedine.

2023R00980APSF2

Désignation d'un bureau du syndic

«Résidence Ahlem 3»

A la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 30 mars 2023 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la Goulette le 19 avril 2023 sous le numéro 23702906 quittance n° M050308, il y a eu désignation du nouveau bureau du syndic :

- Président du syndic : Mousser Ben Abdessalem (syndic professionnel)

- Membres du conseil : Mme Basma Aloui, Mme Basma Maaroufi et Mme Semia Ouerhani.

2023R00990APSF2

Procès-verbal de l'assemblée générale

Syndic des copropriétaires de la résidence Séville

Siège : rue Al Qods - Cité Amal - Den-Den

Selon le P.V de l'assemblée générale en date du 29/01/2023, enregistré à la recette des finances Den-Den le 17/4/2023 sous le n°23701324, quittance n°M030514, il a été décidé de combler le poste vacant du trésorier du syndic de la résidence Séville et ce par le remplacement de Mr. Thameur Abbes par Mr. Abdelaziz Bettaieb.

2023401000APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière d'un immeuble non immatriculé

Cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et Associés

S.P.A.R.L

Place du 14 Janvier Médenine

75649312/75630177

M.F : 1698918/W

cabinetmaîtreboussoukaya@gmail.com

bureau-avocat@yahoo.fr

Créancier poursuivant :

Hedia Bent Sadek Boussif, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n°05754526 délivrée à Tunis le 01/7/202, femme au foyer, demeurant à Zarzis, ayant pour domicile élu l'étude de son avocat Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation

du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés sis à la place du 14 Janvier Médenine.

Débiteur saisi :

- Héritiers Houcine Ben Mohamed Khnissi à savoir :

- Sa fille Latifa Amina Azzahra Khénissi, travaille à l'étranger demeurant à Zarzis.

- Son fils Haidar Al Amine Abdesattar Khénissi travaille à l'étranger demeurant à Zarzis.

- Sadek Boussif pour le compte des deux filles mineures Hanen et Soumaya en vertu d'une ordonnance de tutelle provisoire émise par monsieur le président du tribunal de première instance de Médenine le 11/01/2022 sous le n°166229, titulaire de la CIN n°03461978 travailleur, résident à Souihel Zarzis.

Avocat accomplissant les procédures de poursuite :

Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés, sis à la Place du 14 Janvier, immeuble Korchid - 4ème étage Médenine. Tél : 75630177/75649312.

Immeuble objet de la vente :

La totalité de l'immeuble sis à la rue Yémen dérivant de la route n°106 liant Zarzis à Benguerdane, Kasr Chelba de la délégation de Zarzis, consistant en un lot de terrain d'une surface totale de 171.50 mm. sur lequel est édifié un local d'habitation consistant en une construction ancienne (Houch à patio non couvert) constitué d'un seul étage et comprenant 4 chambres, un magasin, une petite cuisine, un WC une salle de douche, un patio non couvert au milieu. L'immeuble à deux portes, une ouvrant sur le passage commun du coté est, l'autre ouvrant sur la voie publique goudronnée du coté nord. Le bien saisi est limité par :

Au sud : un passage commun.

A l'est : Hassen Khnissi.

Au nord : une voie publique (menant vers le rond point Kasr Chelba et le centre ville de Zarzis)

A l'ouest : un passage commun.

*Tous les espaces sont dans un mauvais état.

*Murs tachés par l'humidité.

*Fissures des Murs.

*Peinture et enduit exfoliées à cause de l'humidité

*Dalle en mauvais état et risque de tomber.

*La menuiserie en bois et en fer en mauvais état.

*La couverture du sol carrelage et faïence en mauvais état.

*Equipements sanitaires en mauvais état.

*Le réseau électrique est traditionnel et non fonctionnel.

*Technique de construction :

Le rez-de-chaussée est composé de murs de pierres naturelles d'épaisseur de 50 cm pour les murs extérieurs et de 15 cm pour les murs de séparation entre le WC et la salle de douche.

Les murs extérieurs et intérieurs sont porteurs des toits et il n'existe pas des bases de béton vu l'ancienneté de la construction.

Les toits sont en dalle pleine de 10 cm d'épaisseur à l'exception du magasin qui est couvert de bois couvert par une dalle en béton.

* Les matériaux de construction :

Le sol en carrelage 25cm x 25 cm.

Il n'y a pas de couverture sauf à la salle de bain et au WC où il y a des faïences blanches 15 cm

*15 cm sur une hauteur de 1.5 m du sol.

Les portes et les fenêtres en bois rouge avec peinture grise avec du fer forgé. La peinture en eau dans la plupart des murs et est en mauvais état.

Equipements :

Equipements sanitaires :

Le local est alimenté en eau par le réseau de la SONEDE et n'est pas actuellement fonctionnel, et n'est pas lié au réseau municipal d'assainissement.

- Equipements électriques :

Le local est alimenté en électricité par le réseau de la STEG et n'est pas actuellement fonctionnel, remarque générale : la construction est en très mauvais état et présente un danger pour tout visiteur et n'est pas habitable.

Mise à prix :

D'après les estimations de l'expert Mr Jamel Ghnaya chargé en vertu de l'ordonnance sur requête n° 169659 rendue par Monsieur le Président du tribunal de première instance de Médenine le 28/6/2022, la valeur de l'immeuble saisi est de quatre-vingt mille quatre-vingt-seize dinars (80.096.000 d).

Lieu et date de l'adjudication :

Lundi le vingt deux Mai deux mille vingt-trois (22-5-2023) à 9 h et suivantes, devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine au Palais de Justice.

Conditions de visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour aux heures de service.

2023R00956VEPA1

Vente aux enchères publiques par licitation d'un immeuble non immatriculé

Cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi

Avenue Habib Bourguiba

Imm. BH.Grombalia

Tél : 72.211.188

MF : 613761/T

Le copropriétaire poursuivant : Hassen Ben Mbarek Elhamrouni, cin n°06290546, demeurant à son domicile élu cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi, Avenue Habib Bourguiba Imm. B.H Grombalia 8030.

La contre partie copropriétaire : 1/ Mohamed Bent Mbarek Elhamrouni, cin n°01807558, demeurant à rue Elimem Malek Soliman. 2/ Fatima Bent Mbarek Elhamrouni, cin n°05266570, demeurant à rue Elimem Malek Soliman.

3/ Leila Bent Mbarek Elhamrouni, cin n°01845138, demeurant à rue Elimem Malek Soliman.

4/ Abdelkader Ben Mbarek Elhamrouni, cin n°06285828, demeurant à rue Elimem Malek Soliman.

L'avocat poursuivant : Maître Toumi Mohamed Mehdi, Avocat à la cour de cassation, avenue Habib Bourguiba Imm. B.H Grombalia, MF : 613761/T.

Désignation de l'immeuble saisi :

Il s'agit d'une maison non immatriculée, traditionnelle, type regroupé, son ouverture est du coté sud, d'une surface totale de 85 m² dont 74,4 m² bâti, sise rue Elimem Malek Soliman, Cette maison est constituée de deux niveaux séparés le premier niveau comprend un hall et une salle de séjour, trois chambres à coucher, une toilette, une cuisine et d'un escalier qui conduit à un deuxième niveau. Les murs en briques et en pierres, le plafond voûté, le sol en carrelage, les portes et les fenêtres en bois et l'état général du local très modeste.

La mise à prix :

La mise à prix est fixée à soixante trois milles et trois cent soixante treize dinars 63.373,000D sans compter les frais de poursuite qui seront fixés ultérieurement.

Date et lieu de la vente :

La vente de l'immeuble aura lieu le 29/5/2023 à 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

Observation :

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de M. le gouverneur de Nabeul.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Grombalia et au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2023R00958VEPA1

Vente aux enchères publiques

Des parts indivises Immeuble Immatriculé

Après réduction de 40 %

Cabinet Maître Saloua Sfaxi Baccar

Avocate à la cour de cassation

23 bis Rue de Marseille Tunis

Tél/Fax : 71 245 933

M. Fiscal : 704091/J

Le saisissant : BANQUE TUNISO-LIBYENNE représentée par son PDG, RNE n°0033272 D siège social Immeuble BTL Boulevard de la terre - lot AFH E 12-Centre Urbain Nord - Tunis.

Le saisi : Ahmed Ben Hassan Ben Elkdhiri Kraim, CIN 07208205 du 29/11/2012 demeurant au 21 rue Amilcar Yasminet EL Madina Eljadida Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître Saloua Sfaxi Baccar cour de cassation, sis au 23 bis rue de Marseille Tunis. MF : 704091/J.

Désignation de l'immeuble saisi : les parts indivises objet de la vente sis au 21 rue Amilcar Yasminet El Madina Eljadida Ben Arous. Zone municipale de district de Boumhal.

Un immeuble résidentiel comprend :

- Rez-de-chaussée : deux entrepôts s'ouvrent directement sur un chemin, de 107 m² et un Hall de 74m² en cours de construction et achèvement. L'état de construction moyen.

- Premier Etage supérieur : un hall en construction de 54 m², trois pièces et un toit de 65 m². L'état de construction moyen

- Deuxième Etage supérieur : un porche couvert, deux pièces, une salle de réception, une douche et un couloir de 119 m² l'état du bâtiment est bon.

Mise à prix : La valeur des parts indivises de l'Immeuble saisie est estimée à trois cent un mille six cent soixante six dinars 139 millimes (301.666,139 dinars) après réduction de la mise à prix de 40 % ordonnée par la chambre des criées du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous (Audience du 30/3/2023) frais en sus.

Date et lieu de l'enchère : le jeudi 25 Mai 2023 devant la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés à partir de 9 h du Matin et suivants.

Visite de l'immeuble : toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Ben Arous.

Observations : La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et après consignation du 1/3 de la mise à prix Après réduction de 40 % sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023R00965VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Amara Hichem

Avocat à la cour de cassation

Immeuble Molka - Rue de La Justice Mahdia

Tél : 97 892 828

Partie poursuivante : Essawayah Ben Echeriani Sahloul demeurant à Almsatria - Jbeniana - Sfax.

Partie poursuivie : Wael Ben Ali Ben El Mahdi Ebn Hacen demeurant à Awled Bousmir-Jbeniana-Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Amara Hichem avocat à la cour de cassation, immeuble molka, rue de la justice - Mahdia.

Objet de l'adjudication : la totalité d'un immobilier non immatriculé représenté par un terrain constructible distingué par des murs de tous les cotés et il comprend par sa façade avant un bâtiment abandonné avec un rez-de-chaussée qui a été précédemment utilisé par le centre de la garde nationale à malloulech, son espace couvert est de 167m².

Le bâtiment est vieux son toit est très endommagé.

Attenant à l'immeuble un entrepôt ouvert vers le nord sa surface couverte est de 25m² son sol est en ciment sans porte.

Les limites de l'immobilier saisi :

Nord : la route régionale n°82 reliant chebba et Sfax connue aujourd'hui par l'avenue Habib Bourguiba et aussi la rue de l'environnement.

Sud : une route goudronnée connue sous le nom de chemin 20 mars.

A l'ouest : une ruelle non sinueuse dans une secte et enfin le bureau de poste de malloulech qui est représenté par titre foncier n°16238

Mahdia et dans cet dernier immobilier on trouve quatre fenêtres qui s'ouvrent directement vers l'immobilier l'objet de l'adjudication.

Est : une route goudronnée connue sous le nom de chemin 20 mars.

La superficie totale de tout l'étage de l'immobilier, l'objet de l'adjudication 1450m²

Mise à prix : la mise à prix est fixée à quatre cent quatre vingt sept mille et neuf cent quarante dinars (487940d.000) outre les frais légaux qui seront annoncés le jour de l'audience

Date de vente : la vente aura lieu le lundi vingt deux mai l'an deux mille vingt trois (22/5/2023) à partir de neuf heures au tribunal de première instance de Mahdia.

La visite du bien objet de l'adjudication et la participation à la vente : la visite peut se faire quotidiennement heures du travail.

Pour la consultation du cahier des charges ou pour avoir des plus amples renseignements contactez le greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou l'étude de l'avocat poursuivant. La participation à la vente ne peut se faire qu'a celui qui aurait préalablement consigné le 1/3 de la mise à prix.

2023X00533VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Les héritiers du feu Moncef Ghribi cin 01045568 et Mme Souaad Gribi cin 01212558 :

1- Nafissa Ghribi demeurante à la route de Sokra km2.5 impasse khahla Sfax.

2- Neyla Ghribi demeurante à l'avenue Majida Boulila rue 4122 n°12 Sfax.

3- Salah Ghribi demeurant à l'avenue Majida Boulila rue Imem Moslem n°523 Sfax.

4- Izzeddine Ghribi demeurant à résidence montazah marsa à Ain Zaghouan Aouina Tunis.

5- Hafed Ghribi demeurant à rue Abdelhamid Badiss Elghazela Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «poulailler Ali ben Salah» objet de TF n°3237 Sfax sis à Sfax région Chaffar route de Gabès km 24 délégation de Mahres gouvernorat de Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 85280 m² délimité du coté est par son entrée, du coté sud par Moadeb et Dahbi, du coté ouest par ben Saïd et du coté nord par Chamtouri et le titre foncier n°281535.

L'immeuble contient une construction composée d'une administration contenant des bureaux d'une superficie couverte de 80 m² dont le sol en ciment et le toit en tôle, un dépôt d'une superficie couverte de 339 m², une maison délaissée d'une superficie couverte de 52 m², un puits et un bassin délaissés, 8 chambres pour l'élevage dont le sol en ciment, le toit en tôle sauf une et une autre de 2 étages, la superficie des chambres varie entre 273 m² et 1170m².

Le poulailler est équipé par un générateur non exploité.

Mise à prix : (1.675.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi 24/5/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00535VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba, domicile élu chez Arab Debt Recovery (ADR) 5 place pasteur, 4ème étage 1002 Tunis - Belvédère Tunisie.

La partie saisie :

Les héritiers du feu Mohamed Ben Abdelkader Mahdi CIN n°00357764 :

1- Moufida Mahdi demeurante à cité 25 Rue Hasdrubal Cité la Gazelle Ariana

2- Rami Ben Mohamed Mahdi demeurant au 25 Rue Hasdrubal Cité la Gazelle Ariana

3- Fathia Bent Abdelkader Mahdi demeurante à rue ennakil entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

4- Habiba Mahdi demeurante à rue Al nakheel entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

5- Mounir Mahdi demeurant à rue Al nakheel entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

6- Sajiaa Mahdi demeurant à rue Al nakheel entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

7- Thameur Mahdi demeurant à rue Al nakheel entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

8- Rawdha Mahdi demeurante à rue Al nakheel entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

9- Hala Mahdi demeurante à rue Al nakheel entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

10- Raja Ben Maalem demeurante à rue Al ennakil entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

11- Widyen mahdi demeurante à rue Al ennakil entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

12- Mouna Mahdi demeurante à rue Al ennakil entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

13- Mohamed Foued Mahdi demeurant à rue Al ennakil entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

14- Abdelkader mahdi demeurant à rue Al ennakil entrée mahdi n°31 Sakiet Ezzit Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Rania» objet de TF n°47551 Sfax sis à Sfax entre route de Tunis et Mahdia km 3.5 intersection Haffara d'une contenance de 426 m² consistant en un terrain clôturé sur lequel est édifié une construction de 2 étages :

- Le rez-de-chaussée est composé d'un garage d'une superficie de 57 m² et un appartement d'une superficie couverte de 85m² composé de 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, un dépôt de 31m² et des escaliers de 16 m².

- Le 1er étage est composé d'une réception, une salle de séjour, salle de réception, une chambre à coucher, une toilette, une salle de bain, une cuisine, 3 balcons d'une superficie de 189 m² et des escaliers d'une superficie de 19 m².

- Une chambre sur le toit d'une superficie de 14 m² et des escaliers d'une superficie de 17m² et un muret de 56 m² de 56 m².

L'immeuble est délimité du coté sud par Mahmoud Abdennather, du coté ouest par TF n°7563 Sfax, du coté nord par une impasse et du coté est par rue des grenadiers en parallèle avec l'avenue de la solidarité.

Mise à prix : (158.500.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le lundi 22/5/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00536VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Imed wali CIN 01310061 demeurant à la route Manzel Chaker km3.5 Merkez Dammak Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble consistant en un terrain d'une contenance de 331 m² sis à la route Manzel Chaker km3.5 Merkez Dammak Sfax sur lequel est édifiée une villa avec un jardin d'une superficie couverte de 200m² composée de 4 chambres, une grande salle, un hall, un séjour, une cuisine, une salle de bain, une véranda et un garage.

Il est délimité du coté est par Sami Wali, de coté ouest par un voisin, de coté nord par un garage et une entrée d'où son entrée et du coté sud par Slim Wali.

Mise à prix : (286.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi 24/5/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00537VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Mohamed ben Mohamed Jaraya, CIN 01131903, commerçant, demeurant au n°51 rue Khaled Iben Walid Gremda Sfax 2

2/ rue Mohammed Hédi Kfacha Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «saadoun» objet du TF n°42650 Sfax sis à l'avenue Habib Bourguiba, son entrée du coté est à travers une rue secondaire reliant avenue Habib Bourguiba et la corniche et à coté du marché central consistant en un terrain d'une forme rectangulaire clôturé d'une contenance de 498 m² sur lequel sont édifiées des constructions en mauvais état.

Un dépôt situé à droite en mauvais état d'une superficie de 375m² dont le toit en charpente métallique les murs en pierres et le sol en ciment.

Un dépôt situé à gauche en mauvais état d'une superficie de 375 m² dont le toit en béton, les murs en pierres et le sol en ciment.

L'immeuble est délimité du coté sud par demi, du coté est par le marché central, du coté ouest par immeuble SOTAS et du coté nord par immeuble taktak.

Mise à prix : (498.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 22/5/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00538VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement CIAR SA, RC B193222000, RNE 0751191b sise à 3 rue d'Hollande Tunis.

La partie saisie : Hatem Assidi CIN 02779215 demeurant à cité Habib chez Boudabous 3052 Sfax et à la route de Gabès km 7 Sidi Abid Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La moitié indivise d'un terrain nu clôturé du coté ouest et sud d'une contenance de 204 m² sis à la route de Gabès km7 Sidi Abid Sfax délimité du coté sud par une route d'où son entrée, du coté nord et est par Moncef Assidi et du coté ouest par un voisin.

Mise à prix : (8.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 24/5/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00539VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Makram Boudali

Avocat à la cour de cassation

Titulaire d'un doctorat de troisième cycle en droit privé

Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis

Il sera procédé à la vente à la chambre des criées au Tribunal de 1ère Instance du Kef, le 21 décembre 2020 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante : Société CELAMINE LIMITED, société Australienne, représentée par son agence en Tunisie, MF 1157540X, ayant élu son domicile au cabinet de son avocat Me Makram Boudali.

Contre : Société TUNISIE MINING SERVICES, son siège 53 rue Echam Tunis, élu son domicile chez Me Walid AYFIA, avocat, rue Hédi Chaker Le Kef

Avocat poursuivant : Me Makram Boudali, avocat, domicilié à l'immeuble Dream Centre, App A7-4-Avenue MED -V, Tunis, MF 839977K.

Immeuble à vendre : 1- La totalité du bien objet du titre foncier n°7313 Le Kef d'une superficie de 18.800m², sis à Tajerouine gouvernorat du Kef, consistant en un entrepôt situé dans l'axe du coté ouest de la zone de 18.800m², ses murs sont constitués de 12 briques de 25 cm et soutenus par un bloc d'acier à une hauteur comprise entre 7,00 m et 8,50m, la superficie couverte est de 600m².

A noter que le même entrepôt contient des bons de constructions de bâtiments préparés pour l'activité minière. Leurs murs sont à leur tour composés de 12 briques de construction de la même épaisseur.

2- Entrepôt dans le même coin sud-ouest constitué d'un magasin et de bureau administratif dont les murs sont construits de briques de 12 et de 25 cm d'épaisseur et soutenus par des colonnes, des linteaux et des poutres de béton armé de épaisseur et portant une couverture du même matériaux de béton en épaisseur 19 P+5P et la surface couverte des deux parties est de 55,20 m².

3- Un entrepôt dont la concentration est située du côté est, ses murs sont construits de briques de 12 d'une épaisseur de 25 cm et sont soutenus par un bloc d'acier à une hauteur comprise entre 5 et 6 m. Ce sont des murs et un bloc de roulement pour une cage en acier d'une superficie de 656,00 m².

Notez que le même entrepôt contient une section de construction dont l'aspect tribal est également destiné à l'activité minière.

La mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 909.200,000 Dinars outre les dépenses de poursuite qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Lundi 22 mai 2023 devant la chambre des criées du TPI du Kef à partir de 9h.

Observation : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours, le cahier des charges est déposé au greffe, au cabinet de l'Avocat poursuivant.

La visite des locaux peut se faire tous les jours, le cahier de charge est déposé au greffe et au cabinet de l'avocat poursuivant

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront consigné le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation du Gouverneur.

2023400999VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Fathi El Mouldi

Avocat à la cour de cassation

18, Rue d'Irak Lafayette - Tunis

Tél : 71 844 017

Fax : 71 844 027

Email : elmouldi.fathi@yahoo.com

Matricule fiscal : 186100/E/A/P/000

Poursuivant : Aziza Bent Chebil Nasri, 15 rue des lumières, Ariana Supérieur.

Autre saisie : Abdellaziz Jamoussi, 15 rue des lumières, Ariana Supérieur et domicile élu au 2 bis rue Khourtoum Belvédère (Me Sami Kotti).

Avocat poursuivant, Me Fathi El Mouldi, 18, rue d'Irak, Tunis.

Immeuble saisi (sa moitié) : T.F 51277 Tunis, sis au 15, rue des lumières, Ariana Supérieure.

Mise à prix : 482.127,160 DT, outre les frais (La moitié du prix de l'immeuble).

Date et lieu de l'adjudication : Le 29 Mai 2023, à partir de 9 H du matin, trib. de 1ère instance de l'Ariana.

Visite : Tous les dimanche à partir de 10 h du matin, après concertation.

2023401013VEPA1

Avis aux créanciers

Notification de la dissolution et de la liquidation de la société

Sté LA CASQUETTE SARL

6 Rue Sparte Tunis

MF : 723956R/A/M/000

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire et en exécution du jugement en référé rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis du 28/12/2022, enregistré à la recette des Finances d'Avenue Habib Thamer Tunis le 22 Février 2023 sous le numéro 23700851, et le dossier d'inscription du jugement a été déposé au registre national des entreprises le 10 Avril 2023.

Il a été décidé de dissoudre la société avant la date judiciaire et nommer Monsieur Mohsen Haddad liquidateur.

Par conséquent, les créanciers de la société doivent présenter leur appui dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de cette communication au siège du liquidateur, sis à Rue Tahar Haddad, impasse Kaiki, n°12 Tunis.

Cet avis a été publié dans les journaux El Sahafa et la Presse du 6 Avril 2023.

2023T00403VEPA2

Ouverture des procédures de règlement amiable

Société TAHA VOYAGES - Sarl

119 Avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal 5070

MF : 0804980/R

CNSS n° : 295333 - 65

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Monastir le 4/4/2023, dans l'affaire n°34/2023 il a été décidé :

1- Ouverture des procédures de règlement amiable pour la société TAHA VOYAGES pour une période de trois mois.

2- Nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen, réconciliateur pour la réconciliation des dettes de la société avec ces créanciers.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution de cette annonce auprès du réconciliateur en proposant un délai le rééchelonnement de la dette et un délai de grâce.

Adresse : Avenue commandant Bejaoui Imm COGEB TOWER bureau N°7. (Tél : 73203045)

2023S00478VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de 1ère instance de Bizerte annonce dans l'affaire n°248 l'ouverture de la procédure de distribution du prix de la vente aux enchères publiques de l'immeuble immatriculé objet du TF 33558 Bizerte en vertu du jugement 1218 du Tribunal de 1ère Instance de Bizerte du 9/3/2021 qui relève à 820.000,000 dinars consignée à la recette des finances de Bizerte le 01/12/2022 quittance n°M092197 objet de l'attestation de dépôt n°N2220436 du 15/3/2023 contre la Société TUNISIENNE DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES TIPAGRO, 118 avenue Habib Bourguiba, 7014 Aousja Bizerte à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation (IAC) pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude 37 bis rue Ali ZLITNI Manar 3 Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit conformément à l'article 476 CPCC à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 CPCC.

2023401005VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon SODICAB

SA au capital de 3900.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Jarre 8000 Nabeul

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2023 à 10 heures au siège social, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022

6. Fixation du montant des jetons de présence.

2023R00954SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE

«GMC»

S.A. au capital de 7.620.000,000 dinars

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique : N°0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

Annuelle de la sus-dite Société, qui se tiendra le jeudi 25 mai 2023 à 10h du matin au siège social de la société sis au n°9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2022,

2- Présentation des états financiers de l'exercice 2022,

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

4- Approbation du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2022,

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2022,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

7- Quitus aux membres et président du Conseil d'administration et au Directeur Général pour leurs administration et gestion relatives à l'exercice 2022,

8- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

9- Information à propos de fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du conseil et le Directeur Général,

10- Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation,

11- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'année 2022,

12- Nomination d'un nouvel administrateur.

13- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R00963SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE «G M C»

S.A. au capital de 7.620.000,000 D

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse

Immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique : N°0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la sus-dite Société, qui se tiendra le jeudi 25 mai 2023 à 12h du matin au siège social de la société sis au n°9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la Société,

2- Modification corrélative des statuts de la société suite à l'augmentation du capital sus-mentionnée,

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R00964SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CLINIQUE DE LA SOUKRA

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 DT

Siège social : Rue Cheikh Mohamed Ennaifer, Ariana, Tunisie

Numéro RNE : 0614952E

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu Jeudi le 25 Mai 2023 à 12h, à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des Pins - Les berges du Lac 1053, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de Présence;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2022 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022;

5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;

7. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur;

8. Renouvellement des Mandats des administrateurs et du président du conseil;

- Autres points;

- Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R00970SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN HEALTH CARE CENTER CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL (THCC)

Société anonyme

Au capital de 33 000 000 DT

Siège social : Rue de la FEUILLE D'ERABLE, RESIDENCE RIVERA, Bloc D, Cité Des Pins - Les Berges du Lac 1053, Tunisie

Numéro RNE : 1002042C

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi le 25 Mai 2023 à 10h, à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des Pins - Les Berges du Lac 1053, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de Présence;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2022 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022;

5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;

7. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur;

8. Autres points;

9. Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R00971SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Gestion Zahraoui - Clinique Ezzahra

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 DT

Siège social : Avenue Abou Kacem Zahraoui 2034 Ezzahra - Tunisie

Numéro RNE : 1332069A

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu Jeudi le 25 Mai 2023 à 11H, à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des pins - Les Berges du Lac 1053, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de Présence;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2022 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;

7. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur;

8. Renouvellement des Mandats des administrateurs et du président du conseil ;

9. Autres points;

10. Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R00972SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE SHEFA MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 14 550 000 DT

Siège social : Rue Cheikh Mohamed Ennaifer - 2036 La Soukra

Numéro RNE : 1352461Q

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu Jeudi le 25 Mai 2023 à 13h, à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des Pins - Les Berges du Lac 1053, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de Présence;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2022;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022;

5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022;

7. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur;

8. Renouvellement des mandats de président du conseil d'administration et des administrateurs;

9. Autres points;

10. Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R00973SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE POLYCLINIQUE TAOUFIK

Société anonyme

Au capital de 101 384 000 DT

Siège social : Boulevard Med Bouazizi, Nord Hilton, Tunis - Tunisie

Numéro RNE : 0805334V

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi le 25 Mai 2023 à 9h, à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des pins-Les Berges du Lac 1053, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de Présence;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2022;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022;

7. Renouvellement des mandats de président du conseil d'administration et des administrateurs;

8. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes (CAF, membre de PwC) ;

9. Autres points;

10. Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R00974SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi

N°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N°45-2008 du 30 décembre 2008

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1127411X

Les actionnaires de la Société Maxula Placement SICAV, Société d'investissement à capital variable, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le Mercredi 24 Mai 2023 à 16H, à la Rue du Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A - aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2022.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022.

3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2022.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Questions diverses.

2023R00983SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi

N°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF n°51-2006 du 27 décembre 2006

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1031883A

Les actionnaires de la Société Maxula Investissement SICAV, Société d'investissement à capital variable, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le mercredi 24 mai 2023 à 15H, au Rue Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A - aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2022.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022.

3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2022.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Questions diverses.

2023R00984SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2023

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

STAR

Société anonyme

Au capital de 23.076.930 dinars

Siège social : Square Avenue de Paris - Tunis

Identifiant Unique : 002388VPM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 mai 2023 à 9 Heures à l'hôtel LAICO - sis à l'Avenue Mohamed V - Tunis Place des Droits de l'Homme, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022,

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2022 et approbation des conventions règlementées,

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2022,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

6- Ratification de la Nomination des administrateurs,

7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes «ECC MAZARS» pour un premier nouveau mandat couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025,

9- Information relative à la désignation du Directeur Général en tant qu'administrateur représentant la STAR au conseil d'Administration de la société La Lyre Immobilière,

10- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation à l'Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au département comptabilité au siège de la société sis au square avenue de Paris-Tunis et ce dans les délais règlementaires.

2023R01012SANB3

Convocation

MARBRERIE ET MATERIAUX DU SUD "MASUD"

SA au capital de 1.000.000 DT

Route de Gabès Km 4 Sfax

RNE : N°0003842A

Messieurs les actionnaires de la société Marbrerie et Matériaux du Sud «MASUD» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le samedi 20 mai 2023 à Midi, au siège social sis à la route de Gabès km 4 à Sfax, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur le même exercice.

- Approbation s'il y a lieu, de ces rapports et des états financiers.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au 31/12/2022.

- Renouvellement des membres de conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Affectation des résultats.

- Questions Diverses.

2023X00532SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT

Société anonyme

Au capital social de 6.000.000 dollars américains

Siège social : Montazah Carthage Avenue HAUTE VOLTA Gammarth Supérieur La Marsa Tunis

Identifiant unique : 0496605B/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire n°31 qui se tiendra le 17 mai 2023 à 12 heures au domicile du Président du Conseil d'Administration sis à Obhor, Ville de Jeddah, Arabie Saoudite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2021,

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021,

7. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2021,

8. Questions diverses,

9. Pouvoirs pour formalités.

2023400982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MONTAZAH COTES DE CARTHAGE

Société anonyme

Au capital social de 30.600.000 dinars

Siège social : Montazah Carthage Centre du Village Imm C Rue HAUTE VOLTA, Gammarth Supérieur La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 04968371R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société MONTAZAH COTES DE CARTHAGE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire n°32 qui se tiendra le 17 mai 2023 à 13 heures au domicile du Président du Conseil d'Administration sis à Obhor, Ville de Jeddah, Arabie Saoudite à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2021,

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7. Octroi de jetons de présence aux administrateurs,

8. Questions diverses,

9. Pouvoirs pour formalités.

2023400983SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PARTICIPATION ET DE GESTION.SA

STPG

S.A au capital de : 200 000 dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique 014372A

Messieurs les actionnaires de la STPG sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis, le 25 mai 2023 à dix heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2022 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022,

- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

- Renouvellement des mandats des Administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2023400986SANB3

Convocation

CONFECTION RAS JEBEL

Société anonyme

Au capital de 22 250 000 DT

Route de Tunis - Ras Jebel

Identifiant Unique : 14030 E

N° CNSS : 67.786-80

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2023 à 11 heures au 4, Rue des Fleurs-Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'adresse du siège social suite à la décision de la Municipalité de Ras Jebel.

- Modification de l'article (4) des statuts.

- Questions diverses.

2023400989SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GEMS

S.A. au capital de 3.500.000 Dinars

Identifiant Unique : 0031648H

Siège social : 20 Rue du Bois - Z.I. de Ksar Saïd - 2086 - Manouba

Le Conseil d'Administration de la Société GEMS convoque une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 25 mai 2023 à 10H au siège de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.

2- Examen des comptes et du bilan arrêtés au 31 décembre 2022.

3- Rapports du Commissaire aux Comptes.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Quitus au Conseil d'Administration.

2023401001SANB3

Convocation

CURAT SA

Société anonyme

Au capital de 110.000D, 000

Siège social : 11 rue Mohamed Ali Annabi 1002 Tunis

R.C : B1138741997

M.F : 006015J/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires du C.U.R.A.T sa sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 15 Mai 2023 à 11 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société, relatif à l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2022.

4) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

5) Affectation des résultats

6) Renouvellement du mandat des administrateurs pour l'exercice 2023-2024-2025.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023-2024-2025.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2023401006SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Capital African Partners Bank

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri Mutuelleville - 1082 - Tunis

R.N.E : 0614666B

M.F : 614666 BAM 000

CNSS N° : 225304-70

Les actionnaires de Capital African Partners Bank, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 22 mai 2023 à 10h en son siège social sis 10 bis, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelleville - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en cette date

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 et présentation des comptes dudit exercice;

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2022;

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 et approbation des conventions qui y sont mentionnées;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022

6- Affectation du résultat net de l'exercice 2022

7- Fixation des rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2023

8- Ratification de nomination d'un administrateur.

2023401008SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

(Exercice 2022)

GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE

S.A. au capital social de 7.400.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs Z.I Aéroport 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique 0000664M

Les Actionnaires de la société GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE S.A, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 19 mai 2023 à 9 Heures 30, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 et présentation des comptes dudit exercice;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2022 ;

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

6- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2023;

7- Déclarations des fonctions d'administrateurs et de directions;

8- Nomination d'un Administrateur.

2023401010SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Compagnie Tunisienne Pharmaceutique

«CO TU PHA»

SA au capital de 500 000 dinars

Siège social : 14, Rue Pierre de Coubertin - Tunis

MF : 0000379KPM000

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne Pharmaceutique «CO TU PHA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la société le Mercredi 31 mai 2023 à 10 heures au local de COTUPHA sis au Km7 Route de Mateur - 2010 Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des états financiers de la société COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022.

2- Examen et approbation des états financiers du Groupe COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022.

3- Rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022.

4- Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 de la société COTUPHA.

5- Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2022 du Groupe COTUPHA.

6- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

7- Affectation des Résultats.

8- Quitus aux membres du Conseil d'administration.

9- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

10- Fixation du montant des jetons de présence.

11- Questions diverses.

2023401012SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«THP»

Capital social : 158242950 Dinars

Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

MF : 0898281L

Messieurs les actionnaires de la Société «T H P S.A», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Mercredi 10 Mai 2023, à 15h, au siège de la Société sis Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 20/4/2023, sous le numéro 20231012889, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2022,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

2023401021SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société Sotacib Kairouan dont le siège social est situé à l'immeuble Alyssa angle de la rue du Lac Tanganyika et le passage de Neusiedl les Berges du Lac à Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°11293 en date du 2 décembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une cimenterie située à la zone d'Errouisset à proximité de la route d'El Ouslatia à la délégation d'Echbika gouvernorat du Kairouan et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kairouan et de la municipalité d'Echbika.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Kairouan ou le secrétaire général de la municipalité d'Echbika ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Jmal «EJM» dont le siége social est situé à l'avenue 13 Août à la zone industrielle de la poudrière à Sfax a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°9897 en date du 21 octobre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une usine de l'eau de javel par dilution au moyen de l'eau et les détergents située à la route de

Gabès Km 5 à Tyna gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Tyna.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général de la municipalité de Tyna ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "Metal Blanc Tunisie" dont le siége social est situé à l'avenue de Khaireddine Bacha AB2 n°41 à Montplaisir Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie sous le n°10967 en date du 22 novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une fonderie des déchets des métaux non ferreux située à la zone industrielle de Utique lot n°58 du gouvernorat de Bizerte et ce conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte ou de la municipalité de Utique.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le secrétaire général de la municipalité de Utique ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Rectificatifs

Rectificatif

SOCIETE TUNIFRIES SA

Au capital de 22.520.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Djebel Ouest 1131 Zaghouan

Matricule Fiscal : 1583938R

Annonce N°2023400675 SANB2 du 29 mars 2023 JORT n°28 page n°752

Lire : augmenter le capital social d'un montant de 6.000.000 DT, pour le porter de 22.520.000 DT à 28.520.000 DT.

Au lieu de : augmenter le capital social d'un montant de 3.000.000 DT, pour le porter de 19.520.000 DT à 22.520.000 D.

2023401009RECZ9

Etats Financiers

GENERALE OBLIG-SICAV
16, Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la Loi 2001-83 du 24-07-2001portant promulgation du Code des Organismes des Placements Collectifs
Agrément du Ministre des Finances du 10/01/2000
Identifiant unique au registre national des entreprises : 0514183 E

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	6 743 012,732	6 210 255,712
Obligations et valeurs assimilées		6 238 312,396	5 691 080,884
Titres des Organismes de Placement Collectif		504 700,336	519 174,828
Placements monétaires et disponibilités		4 783 372,036	5 919 843,165
Placements monétaires	5	3 496 882,202	4 478 020,928
Disponibilités		1 286 489,834	1 441 822,237
Créances d'exploitation	6	6 238,243	9 068,467
TOTAL ACTIF		**11 532 623,011**	**12 139 167,344**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	25 280,165	29 334,499
Autres créditeurs divers	8	16 485,800	21 129,227
TOTAL PASSIF		**41 765,965**	**50 463,726**
ACTIF NET			
Capital	9	10 870 495,116	11 537 997,185
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		620 361,930	550 706,433
ACTIF NET		**11 490 857,046**	**12 088 703,618**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**11 532 623,011**	**12 139 167,344**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2022	Année 2021
Revenus du portefeuille-titres	10	505 931,388	419 136,358
Revenus des obligations et valeurs assimilées		420 758,220	361 280,970
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		85 173,168	57 855,388
Revenus des placements monétaires	11	309 748,495	365 201,864
Revenus des prises en pension	12	112 241,564	98 461,056
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		927 921,447	882 799,278
Charges de gestion des placements	13	(93 072,105)	(102 005,761)
REVENU NET DES PLACEMENTS		834 849,342	780 793,517
Autres charges	14	(26 430,183)	(26 553,233)
RESULTAT D'EXPLOITATION		808 419,159	754 240,284
Régularisation du résultat d'exploitation		(188 057,229)	(203 533,851)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		620 361,930	550 706,433
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		188 057,229	203 533,851
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	(9 015,641)	4 967,864
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(7 563,801)	9 577,846
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		791 839,717	768 785,994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2022	*Année 2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	791 839,717	768 785,994
Résultat d'exploitation	808 419,159	754 240,284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 563,801)	9 577,846
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 015,641)	4 967,864
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 389 686,289)	(560 129,492)
Souscriptions		
- Capital	46 733 382,020	66 565 695,724
- Régularisation des sommes non distribuables	2 184 457,670	3 693 825,643
- Régularisation des sommes distribuables	947 470,904	1 577 332,275
Rachats		
- Capital	(47 888 065,550)	(66 906 257,440)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 231 403,200)	(3 709 859,568)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 135 528,133)	(1 780 866,126)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(597 846,572)**	**208 656,502**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	12 088 703,618	11 880 047,116
En fin de l'exercice	11 490 857,046	12 088 703,618
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	96 946	99 973
En fin de l'exercice	87 244	96 946
VALEUR LIQUIDATIVE	131,709	124,695
TAUX DE RENDEMENT	5,63%	4,93%

Les états financiers de Générale Oblig Sicav sont publiés dans leur intégralité dans le Bulletin Officiel du CMF.

2023T00397BCFA5

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2022*	*31/12/2021*
Portefeuille-titres	7 612 612	8 603 112
Obligations et valeurs assimilées	7 612 612	8 603 112
Placements monétaires et disponibilités	3 104 028	1 477 652
Placements monétaires	3 103 931	1 477 629
Disponibilités	97	23
Créances d'exploitation	-	52
TOTAL ACTIF	**10 716 640**	**10 080 816**

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	24 072	21 578
Autres créditeurs divers	1 309	2 435
TOTAL PASSIF	**25 381**	**24 013**

ACTIF NET		
Capital	10 279 095	9 685 099
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	50	81
Sommes distribuables de l'exercice	412 114	371 623
ACTIF NET	**10 691 259**	**10 056 803**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**10 716 640**	**10 080 816**

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2022	*Année 2021*
Revenus du portefeuille-titres	389 179	448 053
Revenus des obligations et valeurs assimilées	389 179	448 053
Revenus des placements monétaires	80 477	29 054
Revenus des prises de pension	4 363	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	474 019	477 107
Charges de gestion des placements	(86 867)	(90 777)
REVENU NET DES PLACEMENTS	387 152	386 330
Autres charges	(10 929)	(11 369)
Contribution Sociale de Solidarité	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION	376 023	374 761
Régularisation du résultat d'exploitation	36 091	(3 138)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	412 114	371 623
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(36 091)	3 138
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 470	(11 783)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(36 150)	30 170
RESULTAT DE LA PERIODE	**395 343**	**393 148**

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2022	*Année 2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	395 343	393 148
Résultat d'exploitation	376 023	374 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 470	(11 783)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(36 150)	30 170
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(333 643)	(331 636)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	572 756	(2 477 457)
Souscriptions		
- Capital	16 203 785	22 955 522
- Régularisation des sommes non distribuables	15 981	20 151
- Régularisation des sommes distribuables	529 277	731 559
Rachats		
- Capital	(15 631 097)	(25 325 967)
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 993)	(20 324)
- Régularisation des sommes distribuables	(531 196)	(838 398)
VARIATION DE L'ACTIF NET	634 456	(2 415 945)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 056 803	12 472 748
En fin de l'exercice	10 691 259	10 056 803
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	95 517	118 939
En fin de l'exercice	101 165	95 517
VALEUR LIQUIDATIVE	105.681	105.288
TAUX DE RENDEMENT	4.07%	3.89%

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2023R00985BCFA5

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2022*	*31/12/2021*
Portefeuille-titres	882 784.064	1 318 576.328
Obligations et valeurs assimilées	840 449.366	1 248 516.828
Tires des Organismes de Placement Collectif	42 334.698	70 059.500
Placements monétaires et disponibilités	229 998.513	154 397.810
Placements monétaires	219 188.431	135 543.408
Disponibilités	10 810.082	18 854.402
Créances d'exploitation	18 875.930	534.530
TOTAL ACTIF	**1 131 658.507**	**1 473 508.668**

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	4 597.981	5 084.046
Autres créditeurs divers	84.203	414.981
TOTAL PASSIF	**4 682.184**	**5 499.027**

ACTIF NET		
Capital	1 095 134.451	1 426 706.813
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1.713	11.399
Sommes distribuables de la période	31 840.159	41 291.429
ACTIF NET	**1 126 976.323**	**1 468 009.641**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1 131 658.507**	**1 473 508.668**

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2022	*Année 2021*
Revenus du portefeuille-titres	51 904.208	65 995.001
Revenus des obligations et valeurs assimilées	51 904.208	65 995.001
Revenus des placements monétaires	2 464.587	1 437.170
Revenus des prises en pension	5 406.730	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	59 775.525	67 432.171
Charges de gestion des placements	(19 109.053)	(20 862.116)
REVENU NET DES PLACEMENTS	40 666.472	46 570.055
Autres charges	(2 339.455)	(1 923.553)
RESULTAT D'EXPLOITATION	38 327.017	44 646.502
Régularisation du résultat d'exploitation	(6 486.858)	(3 355.073)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	31 840.159	41 291.429
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	6 486.858	3 355.073
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 667.230)	3 024.806
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	14 322.250	10 141.801
RESULTAT DE LA PERIODE	**44 982.037**	**57 813.109**

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2022	*Année 2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	44 982.037	57 813.109
Résultat d'exploitation	38 327.017	44 646.502
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 667.230)	3 024.806
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 322.250	10 141.801
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(40 222.630)	(59 043.571)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(345 792.725)	(328 458.309)
Souscriptions		
- Capital	860 018.241	1 274 925.629
- Régularisation des sommes non distribuables	2 179.717	8 278.727
- Régularisation des sommes distribuables	21 876.406	35 522.810
Rachats		
- Capital	(1 197 120.770)	(1 595 229.826)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 304.570)	(9 707.414)
- Régularisation des sommes distribuables	(29 441.749)	(42 248.235)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(341 033.318)**	**(329 688.771)**
ACTIF NET		
En début de période	1 468 009.641	1 797 698.412
En fin de période	1 126 976.323	1 468 009.641
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	13 721	16 827
En fin de période	10 479	13 721
VALEUR LIQUIDATIVE	107.546	106.990
TAUX DE RENDEMENT	3.33%	3.62%

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2023R00986BCFA5